



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS INTERNE DE  
CONTRÔLEUR  
DES FINANCES PUBLIQUES  
2e CLASSE

ANNÉE 2023

FÉVRIER 2023

## **I – Présentation du concours**

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 mai 2015 publié au Journal officiel le 21 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

Un avis publié au Journal officiel du 25 mai 2022 autorise, au titre de l'année 2023, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Un arrêté ministériel du 2 octobre 2022 autorise, au titre de l'année 2023, le recrutement de 510 contrôleurs au titre de ce concours.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :

*Épreuve n° 1* : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

*Épreuve n° 2* : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques, ou exercices portant au choix du candidat sur l'une des options ci-dessous choisie au moment de l'inscription (durée 2 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Fiscalité personnelle ;
- Fiscalité professionnelle ;
- Enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ;
- Cadastre ;
- Comptabilité privée ;
- Recouvrement de l'impôt et des autres produits de l'État ;
- Gestion financière et comptable de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités locales ;
- Missions domaniales ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

- Admission : une épreuve orale :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – Note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

### **1.3 Composition du jury**

Thierry CHENEAU, administrateur des Finances publiques, est nommé en qualité de président du jury du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2023.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 4 octobre 2022 nomme quarante-six membres en leur qualité de concepteurs de sujets (un administrateur des Finances publiques adjoint, cinq inspecteurs principaux, quatre inspecteurs divisionnaires, trente-six inspecteurs).

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 11 janvier 2023. Celui-ci nomme 58 membres (29 hommes et 29 femmes, trois administrateurs des Finances publiques adjoints, quatorze inspecteurs principaux, douze inspecteurs divisionnaires et vingt-neuf inspecteurs des Finances publiques) en tant que membres titulaires et prévoit également 6 membres suppléants.

## **II – Présentation des candidats**

### **2.1 Inscrits/ présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2023 est de 2 978 contre 2 921 en 2022, soit une hausse de 1,95 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 050 (sur 2 978 candidats convoqués), soit un taux de présence de 68,84 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 1 020 sur les 1 082 candidats admissibles soit un taux de présence de 94,27 %.

### **2.2 Les lauréats**

La moyenne générale du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission) est de 11,22/20 contre 11,12/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 5,04/20 à 16,83/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 37,05 % et 62,95 % des admis soit 189 hommes et 321 femmes contre 36,47 % et 63,52 % en 2022.

L'âge moyen des admis est de 38,52 ans. Le plus jeune lauréat a 24 ans, le plus âgé 60 ans.

## **III – Les épreuves écrites d'admissibilité**

### **3.1 Généralités**

Elles se sont déroulées les 10 et 11 octobre 2022.

Lors de la réunion de jury du 22 novembre 2022, 1 082 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,12.

### **3.2 Résultats**

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire

	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	<b>9,89</b>	9,79
Note la plus élevée	<b>18,25</b>	18,75
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>139</b> <b>6,79 %</b>	132 6,68 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>428</b> <b>20,91 %</b>	415 21,01 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>567</b>	547
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>27,70 %</b>	27,69 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>512</b> <b>25,01 %</b>	437 22,13 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>1079</b>	984
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>52,71 %</b>	49,82 %
Notes $\geq 10$	<b>968</b> <b>47,29 %</b>	991 50,18 %
Notes éliminatoires < 5	<b>104</b> <b>5,08 %</b>	137 6,94 %

La moyenne générale de l'épreuve a augmenté par rapport à celle de l'an dernier (+0,1 point). Cette hausse du niveau global des candidats est notamment due à une baisse des notes éliminatoires (-1,86 points).

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option en 2023	% de candidats ayant choisi l'option en 2022
Fiscalité personnelle	<b>543</b>	26,78 %	27,02 %
Fiscalité professionnelle	<b>89</b>	4,39 %	5,04 %
Enregistrement publicité foncière et fiscalité patrimoniale	<b>67</b>	3,30 %	3,72 %
Cadastre	<b>55</b>	2,71 %	2,49 %
Comptabilité privée	<b>328</b>	16,17 %	18,27 %
Recouvrement de l'impôt des autres produits de l'État	<b>231</b>	11,39 %	11,50 %
Gestion financière et comptable de l'État	<b>66</b>	3,25 %	2,14 %
Gestion financière et comptable des collectivités locales	<b>134</b>	6,62 %	5,65 %
Missions domaniales	<b>12</b>	0,59 %	0,76 %
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP	<b>503</b>	24,80 %	23,41 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 028</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Cette année encore, les trois options les plus choisies sont les suivantes : « fiscalité personnelle » (26,78 % du total des inscrits), « fonctions transverses » (24,80 %) et « comptabilité privée » (16,17 %).

Les deux options les moins choisies, tout comme l'an passé, sont les « missions domaniales » (0,59 %) et « Gestion financière et comptable de l'État » (3,25 %).

	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	<b>8,60</b>	8,35
Note la plus élevée	<b>19,25</b>	18,00
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	<b>70</b> <b>3,45 %</b>	58 2,95 %
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>262</b> <b>12,92 %</b>	168 8,55 %
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup>	<b>332</b>	226
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>16,37 %</b>	11,50 %
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>341</b> <b>16,81 %</b>	350 17,81 %
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup>	<b>673</b>	576
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>33,18 %</b>	29,31 %
Notes ≥ 10	<b>1 355</b> <b>66,82 %</b>	1 389 70,69 %
Notes éliminatoires < 5	<b>208</b> <b>10,26 %</b>	218 11,09 %

Le niveau de cette épreuve n° 2 est en hausse par rapport à l'an dernier. En effet, la moyenne de l'épreuve a augmenté de 0,25 point.

Le pourcentage de notes éliminatoires a baissé de 0,83 point.

Les notes supérieures ou égales à 15 ont augmenté de 0,50 point. A contrario, les notes entre 10 et 12 sont en baisse de 1 point.

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire.

D'une manière générale, cette épreuve reste encore mal maîtrisée et le niveau de cette année demeure moyen, similaire aux années précédentes.

Sur la forme, l'orthographe et la syntaxe sont toujours en dessous du niveau attendu. Dans beaucoup de copies, l'écriture n'était pas toujours lisible et aérée. Quelques candidats ont fait peu d'efforts en matière de présentation (trop de ratures et d'utilisation du correcteur).

La méthodologie n'est pas suffisamment maîtrisée.

L'introduction est trop souvent absente. Lorsqu'elle est présente, la problématique n'est pas clairement mise en avant, voire inexistante. Beaucoup de candidats se contentent de rédiger directement leur réponse sans plan bien défini. Très rares sont les copies qui proposent un plan en deux parties avec deux sous-parties.

Encore cette année, trop de candidats se contentent de recopier des passages du fonds documentaire. Ils ne font aucun effort de reformulation, ni d'analyse. Ils doivent également éviter l'accumulation de tirets ce qui donne un effet catalogue à leur réponse.

Les correcteurs recommandent de prendre le temps de lire le sujet et surtout les consignes de rédaction.

Sur le fond, la mauvaise connaissance de notre administration est regrettable dans le cadre d'un concours interne. Les candidats doivent préparer cette épreuve en développant leurs connaissances de la DGFIP et du Ministère de l'Économie et des Finances.

Les meilleures copies sont celles qui démontrent une capacité à synthétiser et à structurer les réponses. Les candidats ont su comprendre l'exercice demandé et les attentes de cette épreuve.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Les correcteurs ont constaté que cette année encore trop de candidats choisissent une option alors qu'ils n'ont pas le socle de connaissances minimales pour effectuer les exercices demandés. Ce constat est encore plus flagrant pour l'option comptabilité privée. De trop nombreux candidats se présentent sans maîtriser les fondamentaux de la comptabilité.

Sur la forme, les correcteurs ont souligné que des candidats ont fait un effort dans la présentation de leur copie, mais que l'orthographe et la syntaxe restent toujours perfectibles.

Pour les options hors la comptabilité privée, la méthodologie fait toujours défaut. Le formalisme attendu est peu maîtrisé (courriel, fiche technique ...). Le style et le vocabulaire doivent être adaptés en fonction du destinataire et de la commande (chef de service, collègues ...).

Concernant la première partie, certains candidats répondent à la question en se focalisant sur ce qu'ils font au quotidien dans leurs services. Ils se contentent d'énumérer des faits sans expliciter la notion et ses applications de manière structurée et synthétique.

Concernant la deuxième partie, certains candidats n'explicitent pas leur schéma de raisonnement pour aboutir au résultat d'un calcul ou à la solution opérationnelle d'une mise en situation.

Les correcteurs remarquent également que le fonds documentaire n'est pas assez exploité. Les candidats répondent partiellement aux questions, alors que les éléments se trouvent dans les documents.

Les meilleures copies font apparaître une prise de recul et de réflexion sur les problématiques des énoncés ainsi que des qualités rédactionnelles avérées.

## **IV – L'épreuve orale d'admission**

#### **4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale**

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 16 au 20 janvier 2023, à Paris.

Sur 1 082 candidats admissibles, 1020 étaient présents à l'épreuve orale.

29 commissions ont auditionné les candidats.

#### **4.2 Données chiffrées**

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Moyenne de l'épreuve	<b>11,10</b>	11,09
Note la plus élevée	<b>19,50</b>	19,00
Note la plus faible	<b>0,00</b>	2,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>156</b> <b>15,29 %</b>	140 13,58 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>271</b> <b>26,57 %</b>	306 29,68 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>427</b>	446
Total cumul (1) + (2)	<b>41,86 %</b>	43,26 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>231</b> <b>22,65 %</b>	230 22,31 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>658</b>	676
Total cumul (3) + (4)	<b>64,51 %</b>	65,57 %
Notes $< 10$	<b>362</b> <b>35,49 %</b>	355 34,43 %
Notes éliminatoires $< 5$	<b>28</b> <b>2,75 %</b>	31 3,00 %

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11,10/20 cette année contre 11,09/20 l'année dernière. Le nombre de notes au-dessus entre 12 et 15 baisse de 3,11 points.

Les notes éliminatoires sont en baisse de 0,25 point. La dispersion des notes est la suivante : de 0/20 à 19,50/20.

#### **4.3 Appréciation du jury**

Dans l'ensemble, le jury constate que les candidats ont mieux préparé leur exposé de cinq minutes sur leur expérience professionnelle que l'année dernière. Un effort a été fait sur la structuration de leur présentation. Le délai des cinq minutes est généralement respecté et maîtrisé.

Néanmoins, quelques candidats n'ont proposé aucun plan, même sous la forme d'une chronologie de postes. D'autres, ayant appris par cœur leur texte, ont été déstabilisés lorsqu'ils ont eu des oublis et ont eu des difficultés à reprendre le cours de leur exposé.

Cette première partie de l'épreuve doit être bien préparée, afin de montrer au jury ses compétences, ses qualités et ses motivations pour accéder au grade de contrôleur.

Le jury souligne cette année encore la méconnaissance des candidats à propos des missions, des grandes réformes et de l'actualité de la DGFIP. Cela témoigne d'un manque d'investissement dans la préparation de l'épreuve orale. Ce manque de recherche est d'autant plus regrettable que l'information est aisément accessible pour les candidats internes à la DGFIP (rapports d'activité, journal e.FiP, guide de déontologie, actualités générales sur Ulysse...).

Le jury observe également que des candidats internes à la DGFIP connaissent les missions qu'ils exercent au quotidien, mais ne vont pas au-delà de leur domaine d'activité immédiat. Il est indispensable pour les candidats de connaître les différentes missions exercées dans leur poste, mais également les interactions et les liaisons avec les autres services.

S'agissant des mises en situation, les candidats montrent généralement un certain bon sens et une bonne réactivité. Cependant, certaines réponses sont encore trop stéréotypées. Devant une situation, quelques candidats prennent seuls la décision ou n'en prennent pas du tout. D'autres ne se positionnent pas en tant que contrôleur ou ne tiennent pas compte de leur hiérarchie. Ce constat dénote un manque de hauteur de vue et de bon sens par rapport à une situation professionnelle concrète.

Les meilleurs candidats ont acquis les connaissances attendues et font preuve de curiosité sur les métiers de la DGFIP. Ils répondent aux mises en situation avec pragmatisme et discernement. Ils montrent des aptitudes managériales et ont pris conscience du rôle de cadre intermédiaire que peut avoir un contrôleur dans certains services. Ils ont toutes les qualités nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à un contrôleur, bon sens en cas de difficultés, hauteur de vue, dynamisme et professionnalisme. Le jury note que les prestations réalisées par des candidats hors DGFIP font souvent partie des meilleures, ce qui démontre que bien se préparer permet de réussir cette épreuve.

\*\*\*\*\*

En conclusion, les résultats du concours interne de contrôleur au titre de 2023 ont été marqués par une très légère hausse de la moyenne générale des épreuves.

Le niveau moyen des épreuves écrites a très légèrement augmenté ainsi que celui des épreuves orales d'admission.

Concernant les épreuves écrites, le niveau reste cependant faible.

S'agissant de la première épreuve, les candidats se cantonnent bien souvent à une recopie de passages figurant dans les documents supports sans faire l'effort d'analyse et de synthèse nécessaire.

La faible moyenne de l'épreuve professionnelle met également en évidence un niveau de préparation insuffisant.

Concernant l'épreuve orale, on a pu assister cette année à une très légère augmentation de la moyenne (de 0,01 %) avec paradoxalement un nombre de notes inférieures à 10 supérieur d'environ 1 % à celui de 2022, un nombre de notes comprises entre 12 et 15 inférieur à 2022 mais avec une augmentation sensible des notes supérieures à 15. Ce constat confirme le ressenti des membres du jury qui ont entretenu de très bons voire d'excellents candidats mais, dans le même temps, la grande majorité de candidats est considérée comme moyenne.

Plus précisément, concernant l'oral d'admission, on constate que les candidats se sont dans l'ensemble bien appropriés les éléments communiqués lors des formations organisées par les Directions locales en ce qui concerne le déroulement de l'oral (durée de la présentation, de l'épreuve, etc) mais, au-delà de la forme, les candidats doivent préparer cette épreuve différemment afin de mieux faire ressortir leur personnalité, leurs appétences, leurs compétences et éviter toutes les réponses convenues.

Il est également conseillé aux candidats de ne pas attendre les résultats d'admissibilité pour préparer l'épreuve orale et notamment pour la présentation du parcours professionnel.

Sur le fond, il est absolument indispensable de maîtriser les liaisons entre services et, a minima, celles concernant les services au sein desquels ils exercent. Le candidat doit savoir expliciter et présenter ces liaisons. En effet, certains candidats ne sont même pas en mesure d'indiquer le rôle de services avec lesquels ils sont pourtant en relation régulièrement...

Enfin, il est absolument indispensable que les candidats disposent d'un socle suffisant de connaissances de l'environnement fonctionnel de la DGFIP et puissent échanger avec le jury sur ces sujets.

Il est en effet anormal de constater que des candidats ne travaillant pas à la DGFIP maîtrisent parfois beaucoup mieux nos missions que des candidats exerçant au sein de nos services.

Sur la forme, la motivation, l'enthousiasme et la sincérité des échanges alliés à une approche personnelle des sujets constituent les meilleures armes du

candidat pour convaincre le jury de la capacité du candidat à se projeter dans un rôle de cadre B.

Le président du jury

Signé

Thierry CHENEAU

Administrateur des Finances publiques